



Contre le cyberharcèlement en politique municipale :

les bonnes pratiques à adopter

Le cyberharcèlement peut être facilité par les médias sociaux, qui permettent un accès facile et anonyme aux actrices et acteurs politiques ainsi qu'aux citoyennes et citoyens. Souvent fait par ceux qu'on appelle trolls ou par d'autres types d'agresseurs, le cyberharcèlement vise à perturber le travail, à créer de la peur et à faire taire les personnes qui prennent la parole dans l'espace public ou qui sont en position de pouvoir.

COMMENT RÉAGIR AU CYBERHARCÈLEMENT?

- **La réglementation** : indiquer clairement les règles des interactions – code de conduite à suivre (nétiquette) – sur la page ou le site.
- **La modération** : tempérer les interactions ou éliminer certaines publications des plateformes, voire bloquer certains comptes ou personnes.
- **L'évitement** : ne pas tenir compte de ce harcèlement. Demander à un membre de l'équipe de gérer les commentaires.
- **La négociation** : amener la discussion sur une autre plateforme et voir comment il est possible de discuter avec le harceleur.
- **La dénonciation** : dénoncer aux autorités de la municipalité et à la police de votre territoire les menaces et propos considérés comme dangereux ou risqués.
- **La diffusion** : partager au grand jour le contenu des attaques dont la personne fait l'objet, tout en protégeant l'identité ou l'image du harceleur. Il s'agit donc d'exposer le comportement problématique derrière ces attaques.
- **Le débat** : susciter des échanges sur les opinions exprimées, dans les médias sociaux ou en lieu neutre (p. ex. dans une séance du conseil ou aux bureaux municipaux).

POUR PARTIR DU BON PIED

Séparer sa vie personnelle de sa vie professionnelle est payant pour les personnes candidates et élues sur les médias sociaux ! Ayez-y une présence personnelle et une professionnelle et utilisez chacune selon sa finalité tout en respectant les conditions d'utilisation des différentes plateformes. Sur vos médias sociaux personnels, vous voudrez possiblement ajuster un ou plusieurs des paramètres de confidentialité afin que votre activité sur ce compte y demeure personnelle.

Sur vos médias sociaux professionnels :

- Validez s'il existe un filtre à injure;
- Vérifiez s'il est possible de restreindre le territoire à partir duquel les gens peuvent avoir accès à votre contenu;
- Si la plateforme le permet, demandez-vous si vous devriez bloquer la capacité de vos abonnés à commenter sous vos publications;
- Sachez que certains paramètres publicitaires génèrent plus de commentaires que d'autres sur les médias sociaux.

Par ailleurs, activez les mesures de sécurité les plus sévères pour éviter les tentatives d'hameçonnage. Ne divulguez pas votre âge, votre date de naissance, votre adresse municipale, votre numéro de téléphone personnel ou votre adresse de courriel sur une plateforme, qu'elle soit personnelle ou professionnelle. Utilisez les outils proposés par les plateformes pour permettre à votre équipe de lire les commentaires à votre place. Et si vous n'avez pas d'équipe, permettez-vous de gérer les messages à votre rythme!

BONNES PRATIQUES POUR DIMINUER LES RISQUES DE CYBERHARCÈLEMENT

- Éviter les réactions à chaud.
- Utiliser des faits pour appuyer ses réponses.
- Faire attention au langage utilisé, aux termes agressifs ou au ton accusateur. Privilégier un langage respectueux et constructif pour favoriser une atmosphère positive, et non une spirale négative.
- Limiter les réponses à un ou deux aller-retour seulement :
 - Se rappeler qu'il est parfois inutile de s'engager dans des débats en ligne.
 - Changer sa perception des débats. Débattre n'implique pas toujours de gagner une discussion. Parfois, il s'agit simplement de partager respectueusement des opinions ou des points de vue différents sur un sujet.
 - Il est possible d'arrêter la spirale de la toxicité en ne s'investissant pas dans certains débats ou types d'interactions.
- Ne pas oublier que parfois l'humour est un outil simple pour désamorcer certaines situations.
- Faire preuve d'empathie.